

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
(ANAQ-SUP)



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DE LA LICENCE EN  
SCIENCES AGRONOMIQUES, OPTION : PRODUCTIONS  
VEGETALES ET AGRONOMIE DE L'UFR DES SCIENCES  
AGRONOMIQUES, DE L'AQUACULTURE ET DES  
TECHNOLOGIES AGRICOLES (S2ATA) DE L'UNIVERSITE  
GASTON BERGER DE SAINT- LOUIS (UGB)**

**L'équipe d'évaluation :**

- Pr. Samba Ndao SYLLA, Président
- Dr. Mouhamed CAMARA, Membre
- Dr. Moussa DIOP, Membre

Signature pour l'Equipe :

Le Président

Juin 2016

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>1. Présentation du programme évalué : .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation : .....</b>                                   | <b>3</b>  |
| <b>3. Description de la visite sur site .....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup.....</b> | <b>5</b>  |
| <b>5. Points forts du programme: .....</b>  | <b>12</b> |
| <b>6. Points faibles du programme: .....</b>  | <b>13</b> |
| <b>7. Appréciations générales :.....</b>  | <b>13</b> |
| <b>8. Recommandations à l'établissement : .....</b>                                       | <b>13</b> |
| <b>9. Recommandations à l'ANAQ-SUP :.....</b>   | <b>14</b> |
| <b>10. Proposition de décision : .....</b>  | <b>14</b> |

## **Introduction**

Par décision N° 0017 du 22 avril 2016, le Secrétaire Exécutif de l'ANAQ-Sup a désigné l'équipe d'experts externes composée du Pr Samba Ndao SYLLA, du Dr Mouhamed CAMARA et de M. Moussa DIOP, pour évaluer le programme de la formation de Licence en Sciences Agronomiques – Option : Productions végétales et Agronomie, de l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint Louis.

Cette évaluation fait suite à la demande d'accréditation dudit programme par le Recteur de l'UGB. L'équipe d'experts s'est rendue à Saint Louis le 27 avril 2016 pour la visite sur site.

### **1. Présentation du programme évalué :**

Le programme de la formation de Licence en Sciences Agronomiques – Option : Productions végétales et Agronomie est offert depuis 2010, année de la création de l'UFR des Sciences Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies Alimentaires (S2ATA). Dans cette UFR, quatre (04) offres de formations de niveau Licence dont celle des Productions Végétales et Agronomie, sont déroulées dans le Domaine des Sciences Agronomiques. L'objectif général de cette licence est de former un agriculteur d'un genre nouveau, susceptible de participer à la professionnalisation progressive du secteur et soucieux, en même temps, de développer une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement.

Ce programme de formation se déroule sur six (06) semestres de 30 crédits chacun, conformément au référentiel du système Licence-Master-Doctorat (LMD). Il est divisé en Unités d'Enseignements (UE) composées elles-mêmes d'Eléments constitutifs (EC). Au cours des deux premiers semestres, les étudiants reçoivent les enseignements de base nécessaires à la connaissance des sciences agricoles. Les semestres 3, 4 et 5 sont dédiés à la spécialité et mettent l'accent sur les connaissances et pratiques en Productions végétales et Agronomie afin de permettre une bonne prise en charge des compétences en entrepreneuriat rural, élaboration et gestion de projets agricoles, gestion adéquate des produits d'origine végétale, conseil agricole etc. Il s'agit de préparer les futurs diplômés à l'insertion professionnelle et à l'auto-emploi. Le sixième semestre consiste en un stage en milieu réel suivi de la rédaction d'un rapport évalué par l'équipe pédagogique. Ce stage et son mémoire sont crédités.

Le diplôme de licence qui sanctionne la fin des études est délivré à l'étudiant qui aura validé tous les six semestres et capitalisé les 180 crédits.

### **2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation :**

Le rapport d'auto-évaluation est écrit avec concision et selon le canevas proposé par l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup). Les standards de qualité des différents champs d'évaluation sont renseignés et les avis sur leur niveau d'atteinte donnés. Des éléments de preuve sont annoncés et la plupart de ces éléments de preuve sont annexés au rapport.

Malgré la qualité du rapport quelques observations et des demandes de précisions ont été formulées par les évaluateurs externes.

A ce propos et à titre d'exemple, on peut citer, le cas de certains éléments de preuve annoncés dans le rapport et qui ne figuraient pas dans les annexes. Ces éléments sont entre autres, les procès verbaux de réunions et séminaire d'élaboration de la maquette, les *syllabii* et plans de cours, les contrats des tuteurs, la fiche d'évaluation externe des stagiaires, les emplois du temps, les cahiers de texte. Ces documents et d'autres ont été fournis sur place à la demande des experts externes qui les ont vérifiés et les ont trouvés conformes. Globalement tous ces éléments de preuve présentés ont été pertinents vis-à-vis de leurs standards.

Les interrogations des évaluateurs sur le rapport d'auto-évaluation ont trouvé des réponses et les éléments demandés pour combler certaines lacunes ont été fournis.

### **3. Description de la visite sur site**

#### **3.1 Organisation et déroulement de la visite**

La visite sur site s'est déroulée dans de bonnes conditions. La disponibilité de l'ensemble des acteurs a été totale. Les délais ont été respectés dans l'ensemble. Ceci a permis de boucler l'intégralité de la visite dans le temps imparti. Cette consultation *in situ* a démarré dès notre arrivée dans l'établissement à 9h 15 sise à l'UGB II, par une rencontre avec le Directeur de l'UFR et son équipe de direction composée du Directeur adjoint, du Chef de la section Productions végétales et Agronomie et du Chef des services administratifs. Nous avons particulièrement noté la forte mobilisation du personnel (PER et PATS) et des étudiants. Après les mots de bienvenue du Directeur de l'UFR et de ses collaborateurs, un tour de table a permis à chacun de décliner son identité et sa fonction. Par la suite le Président de la commission d'évaluation a pris la parole pour présenter l'agenda de la journée d'évaluation ainsi que les termes de références de l'évaluation (objectifs et démarche méthodologique) pour donner la parole au Chef de la section Productions végétales et Agronomie. Ce dernier a fait la synthèse du rapport d'autoévaluation et a piloté les réponses aux sollicitations des évaluateurs. La journée et a été marquée par les trois (03) étapes suivantes :

- D'abord la présentation du programme par le Chef de la section Productions végétales et Agronomie ;
- Ensuite un entretien avec les parties prenantes dans l'ordre suivant : le Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER), les étudiants et le Personnel Administratif Technique et de Service (PATS) et
- Enfin une visite des locaux : la bibliothèque spécialisée de l'UFR des Sciences Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies Alimentaires (S2ATA), les salles de cours, les salles de TP multifonctionnelles, un amphithéâtre de 1000 places, un auditorium de 900 places, un laboratoire polyvalent pour les quatre sections de l'UFR dont la capacité d'accueil est de 30 étudiants à raison de 3 étudiants par paillasse, une ferme agricole de l'université de 30 ha dont 15 ha exploitables sont affectés à l'UFR. Des laboratoires qui sont en cours de construction ont également été visités. Ces laboratoires devront, à leur terme,

conférer à l'UFR plus d'autonomie pour les travaux pratiques et pour la recherche. Dans cette formation à vocation professionnalisante, bon nombre de travaux pratiques sont actuellement réalisés en station, dans des salles dédiées, dans les parcelles au champ et dans certaines institutions partenaires.

### 3.2 Appréciation de la visite

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de cette visite. Les membres de l'équipe de direction et de la CIAQ ont répondu à l'ensemble des questions posées lors des consultations en groupe ou individuellement. L'enthousiasme des uns et des autres pour la participation aux débats traduisait l'esprit d'équipe qui prévaut autour de la formation. La visite a permis à l'équipe d'évaluateurs de prendre connaissance de cet état de fait et des conditions réelles dans lesquelles se déroule la formation ; mais aussi, de se rendre compte des difficultés rencontrées par le personnel pour répondre aux exigences d'une formation en Productions végétales et Agronomie. L'insuffisance des infrastructures et équipements, l'absence ou la déficience du Wifi et du téléphone fixe au niveau du site de l'UGB II et la difficulté de la prise en charge et du traitement des vacataires sont au nombre des contraintes auxquelles font face les responsables de la formation.

## 4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

|  |
|--|
| <b>Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études</b>   |
| <b><i>Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé</i></b>  |
| <p>Le programme de formation se déroule régulièrement depuis 2010, date du démarrage de l'UFR. Plus d'une cohorte de diplômés est issue de la formation. La sélection des étudiants, l'organisation des activités de la formation et la délivrance des attestations se font régulièrement.</p> <p>Les listes des étudiants sélectionnés et des étudiants diplômés ont été présentées comme éléments de preuve.</p> <p><b><i>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</i></b></p>                                   |
| <b><i>Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.</i></b>  |
| <p>Les objectifs de la formation ont été déclinés ainsi que les compétences attendues des diplômés. Ces objectifs sont décrits de manière explicite dans les plans stratégiques 2009-2014 et 2012-2016 de l'UGB qui ont été mis à notre disposition et reconnus conformes. Il en est de même pour l'organisation et la gouvernance.</p> <p>Le programme de formation se déroule sur six (06) semestres de 30 crédits chacun, conformément au référentiel du système Licence-Master-Doctorat (LMD). Les enseignements</p> |

comportent des éléments constitutifs (EC) répartis au sein d'Unités d'Enseignement (UE). Ils sont délivrés sous forme de Cours magistraux, de Travaux dirigés et pratiques, de visites de terrain et de stages. Le travail personnel de l'étudiant est inscrit dans le volume horaire total de chaque EC. La formation est couronnée par un semestre de stage en milieu réel suivi de la rédaction d'un rapport évalué par l'équipe pédagogique.

Les objectifs de la formation sont en adéquation avec ceux décrits dans le plan stratégique de l'Université. Ce plan stratégique a été mis à la disposition de l'équipe d'experts.

***Appréciation globale sur le standard : ATTEINT***

***Standard 1.03*** : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

Le monde professionnel est impliqué depuis l'élaboration du curriculum, dans le déroulement de la formation à travers les séminaires de partage, les stages des étudiants, les enseignements, l'insertion des diplômés.

Des accords de partenariat ou conventions ainsi que des convocations et Procès verbaux de conseils d'UFR comme éléments de preuve ont été réclamés et fournis à l'équipe d'experts. D'autres éléments de preuve ont été également fournis sur place pour justifier l'interaction permanente développée au sein de l'UFR avec le monde professionnel et socio-économique.

***Appréciation globale sur le standard : ATTEINT***

## **Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité**

***Standard 2.01*** : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Dans le conseil d'UFR siègent les PER, les représentants de PATS et ceux du monde professionnel et socio-économique. Dans le conseil de section siègent les PER, un représentant du PATS et un représentant des étudiants. Ce cadrage favorise l'implication des différentes parties prenantes de la formation aux prises de décisions et concoure à la bonne gouvernance institutionnelle. Les décisions sont validées au niveau du conseil d'UFR. Elles sont matérialisées dans des procès-verbaux ou des rapports écrits qui sont transmis par voie administrative au Recteur. Ces rapports sont aussi publiés. Des copies de PV nous ont été fournies. Le décret portant statut de l'UGB et les rapports de conseils de section et d'UFR ont été fournis aux experts.

La diffusion de l'information sériée est facilitée par l'existence d'un mailing group commun aux PER et PATS et d'autres pour les étudiants par section et par classe.

***Appréciation globale sur le standard : ATTEINT***

**Standard 2.02** : *Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.*

Tous les PER sont membres du conseil de section où sont prises les décisions d'ordre pédagogique qui seront exécutées par les PER ayant des responsabilités administratives comme le Directeur, le Directeur-adjoint et les chefs de section. Il nous a été signalé par les PER l'existence de concertations entre les enseignants sur les EC qu'ils font depuis 2010 de manière informelle et discontinue.

Le décret portant statut de l'UGB et les rapports de conseils de section et d'UFR ont été fournis aux experts.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 2.03** : *Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.*

L'UFR a mis en place une commission pédagogique par arrêté de son Directeur. Les membres se réunissent périodiquement pour statuer sur les questions d'ordre pédagogique et faire des propositions qui seront soumises à l'appréciation du conseil d'UFR. A la question de savoir s'il existe un feedback pour améliorer la formation, la réponse est oui mais pas de manière formelle. La Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ), mise en place au sein de l'UGB, a désigné un de ses membres pour accompagner l'UFR dans l'élaboration des rapports d'auto-évaluation.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques**

**Standard 3.01** : *Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.*

La maquette est structurée en Unités d'Enseignements (UE) regroupant des Eléments Constitutifs (EC) pour chaque semestre conformément au système LMD. Les méthodes d'enseignement sont précisées (Cours Magistraux –CM-, Travaux Pratiques –TP-, Travaux Dirigés –TD- et Travail Personnel de l'Etudiant –TPE-). Le TPE représente 40% du Volume Horaire Total (VHT) des EC. Les crédits sont affectés aux EC et aux UE en raison d'un crédit pour vingt heures de cours. Les UE regroupent les matières de disciplines apparentées et sont réparties dans les 6 semestres.

Les maquettes, *syllabii* et plans de cours ont été fournis comme éléments de preuve. Cette disposition dans l'organisation pédagogique est conforme aux termes de la loi et du décret en vigueur, au niveau national sur le LMD.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.02** : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Les principaux thèmes de la formation en Productions végétales et Agronomie sont pris en charge et apparaissent clairement dans les maquettes. Il s'agit des connaissances sur le sol, le végétal et son fonctionnement, les relations sol-eau-plante ainsi que l'action des facteurs biotiques et abiotiques. Les différents EC affichés dans la maquette correspondent bien au domaine considéré pour cette formation.

Le programme de la formation comporte des EC spécifiques (stage de fin d'études, comptabilité, gestion d'entreprise, etc.) qui préparent au marché du travail. Il est à noter que l'entrepreneuriat rural n'est pas pris en compte dans la formation si on se conforme aux objectifs et compétences déclinés. Aussi les experts ont recommandé de l'inscrire dans la formation.

L'enseignement est dispensé en présentiel. Des CM, des TP et des TD sont prévus et réalisés. Des stages, visites et travaux de terrain sont réalisés. Toutes les UE sont obligatoires et le nombre total de crédits par semestre est de 30. Le rapport entre temps de contact avec l'Enseignant et le Travail personnel de l'Etudiant est, pour l'essentiel, conforme aux prévisions du décret sur la licence du LMD. Des travaux de groupe sont organisés entre étudiants.

Les enseignements sont évalués sous forme de contrôle continu et d'examen. L'enseignant qui termine son cours fait son évaluation pour éviter des pertes de temps. La surveillance est assurée par des moniteurs et l'anonymat est de rigueur. La délibération se fait UE par UE. La note par EC est affichée pour chaque étudiant et leurs numéros de carte sont utilisés pour l'identification. La compensation se fait uniquement à l'intérieur de l'UE conformément à l'esprit du décret.

En plus des *syllabii*, des accords de partenariat ou conventions et des arrêtés portant création de jurys de délibération ont été fournis comme éléments de preuve.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.03** : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les conditions d'obtention des diplômes académiques sont actuellement basées sur les règles définies par les décrets sur le LMD. L'Assemblée de l'Université du 25 mars 2015 a actuellement fixé de façon harmonisée le contenu des attestations et les modalités de délivrance de celles-ci. Dans tous les cas ce sont les crédits d'UE qui sont capitalisables et transférables et la compensation n'est possible qu'au sein d'une même UE. Ces conditions sont bien publiées et connues.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**



**Standard 3.04** : *Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.*

Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant car se situant entre 78,5 et 100%. Ces taux de réussite sont présentés sous forme de tableau.

La disponibilité des enseignants et l'existence d'un programme de tutorat depuis 2015 constituent des mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Les contrats des tuteurs ont été présentés aux experts.

Les conditions de validations des UE sont indiquées ainsi que les possibilités de passage conditionnel en respect aux dispositions du décret sur le LMD.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

#### **Champ d'évaluation 4 : Personnel d'enseignement et/ou de recherche**

**Standard 4.01** : *L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.*

Le corps enseignant permanent de l'UFR intervenant dans l'offre de formation est au nombre de dix-neuf (19). Il est composé d'enseignants presque tous titulaires d'un Doctorat et ayant le grade de Maîtres-assistants chargés d'enseignement. Près de 60% des éléments constitutifs sont dispensés par des enseignants permanents de l'UGB dont 38% assurés par les enseignants permanents de l'UFR. Un nombre assez important d'enseignants associés (vacataires) provenant des autres universités du pays ou du monde professionnel viennent en appui au personnel permanent.

Les critères de recrutement des enseignants professionnels sont la discipline, l'expérience professionnelle et la compétence. Les CV présentés aux experts font ressortir leur niveau de qualification pour dispenser les enseignements dont ils ont la charge. Des arrêtés signés par le Recteur donnant les listes de vacataires ont été fournis aux experts.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 4.02** : *La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.*

Les taux d'occupation des enseignants par l'enseignement, la recherche et l'administration ne sont pas précisés. Les enseignants passent l'essentiel de leur temps à faire de l'enseignement et de l'administration au détriment de la recherche qui constitue de ce fait le parent pauvre de la formation. Les experts ont recommandé de trouver les moyens financiers pour améliorer la recherche.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Standard 4.03** : *La mobilité du PER est possible.*

La mobilité des PER est une réalité. Des PER de l'UFR dispensent des enseignements dans des établissements d'enseignement supérieur du pays où ils sont invités selon leurs spécialités. De même l'UFR fait appel à des PER de ces mêmes établissements ou à du personnel du milieu professionnel pour enseigner dans la section Productions végétales et Agronomie. Des arrêtés de vacation, des lettres d'invitation signés par le Chef de section et des attestations de service fait ont été, entre autres fournis aux experts comme éléments de preuves.

**Appréciation globale sur le standard** : **ATTEINT**

### **Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s**

**Standard 5.01** : *Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.*

L'admission au programme est ouverte aux étudiants titulaires du baccalauréat des séries S1, S2, S3 et S4 sur la base des notes obtenues au Bac calculées selon une formule consensuelle. Les bacheliers de la série L2 étaient admis jusqu'en 2012 mais, du fait des difficultés qu'ils rencontrent pour suivre certaines matières, ils ne sont plus recrutés.

Depuis 2013, l'orientation des nouveaux bacheliers se fait par le biais du site campusen.sn.

Les élèves et étudiants sont informés de l'offre de formation à travers plusieurs canaux : site web, foires, séminaires, ateliers, présentations dans les structures, plaquettes...

**Appréciation globale sur le standard** : **ATTEINT**

**Standard 5.02** : *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.*

L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée. Les critères qui prévalent pour l'admission sont l'excellence et la motivation et ne font pas référence au genre. Aucun autre dispositif spécifique n'est prévu pour faire valoir l'égalité des chances. Ceci reste valable autant pour l'admission que pour l'évaluation des apprentissages.

Un tableau de l'évolution des effectifs de 2010 à 2015 a été présenté aux experts.

**Appréciation globale sur le standard** : **ATTEINT**

**Standard 5.03** : *La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.*

Du fait de l'adoption du système LMD, la mobilité et les échanges universitaires sont possibles. Cette mobilité se fait rarement à l'intérieur d'un cycle comme la licence. La mobilité est surtout assurée en fin de cycle. C'est le cas des étudiants diplômés de L3 qui sont admis en Master dans d'autres universités comme l'UCAD, l'UT, l'UADB et l'UASZ. Des étudiants titulaires d'un DUT ou ayant validé des crédits de L2 en sciences agronomiques ou en sciences biologiques peuvent être acceptés en L3. Ces admissions sont faites sur la base

d'un entretien ou d'un examen de sélection.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

*Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.*

Les étudiants bénéficient d'un encadrement à la fois du corps professoral et des intervenants professionnels particulièrement pour ce qui concerne les projets tutorés, les stages de fin d'étude, les travaux de terrain et les visites organisées. Les stages se font en fin d'année, parfois à mi-parcours. Des listes sont confectionnées et envoyées aux enseignants en fonction des spécialités.

Le taux d'encadrement est 1 PER pour 32 étudiants pour toute l'UFR. Un recrutement de PER doit être envisagé pour améliorer ce taux d'encadrement.

Pour leurs besoins d'informations et de conseils, les étudiants peuvent s'adresser au Service de conseil et d'orientation de l'Université accompagné par le CDP et qui a un bureau au niveau de l'UFR.

Les Amphis de rentrée, le service pédagogique, le guide de l'étudiant, la Direction de l'Insertion, de l'Innovation de la Prospective et du Service à la Communauté (D2IPSC) permettent de répondre aux préoccupations des étudiants. Les tuteurs aident également dans l'encadrement des étudiants. La liste des étudiants en stage et encadreurs a été fournie aux experts.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

*Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.*

L'insertion des étudiants est une préoccupation majeure pour l'UFR de même que l'esprit d'initiative pour le développement de l'entrepreneuriat. Ceci explique la mise en place d'une Direction de l'Insertion, de l'Innovation de la Prospective et du Service à la Communauté (D2IPSC) et d'un dispositif d'aide au montage de projets porteurs (Projet SASACID).

Par rapport à l'insertion, des tournées de négociations avec un répertoire de partenaires sont faites avec les enseignants selon des itinéraires bien définis.

Des statistiques sur l'insertion des diplômés n'ont pas été fournies aux experts car elles n'existent pas encore. Le processus est en cours et des fiches d'enquête entérinées par la Direction seront envoyées aux sortants par le biais du mailing group pour qu'ils déclinent leur situation.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

**Standard 6.01** : *Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.*

L'UFR dispose de quatre (04) salles de cours d'une capacité de 20 places chacune à la ferme, de deux (02) salles de 50 places chacune à l'UGB II, de deux (02) salles de travaux pratiques fonctionnelles de 25 places à l'UGB II, d'une (01) salle de TP multifonctionnelle de 30 places à la ferme et, dans le cadre de la mutualisation, d'un amphithéâtre de 250 places tous les matins, du lundi au samedi. Elle dispose aussi de quelques bureaux répartis au niveau des différents sites, d'une (01) salle de lecture, d'un magasin à la ferme et d'une (01) salle de réunion à l'UGB II en partage avec l'UFR 2S. Elle dispose également de 15 ha dans la ferme agricole de l'Université pour la pédagogie et la recherche. L'UFR jouit par ailleurs d'une autonomie en eau grâce à une station de pompage et un château d'eau de 100 m<sup>3</sup> qui exploite les eaux du *Djeuss*, un bras du Fleuve. Notons tout de même la vétusté du matériel agricole et son insuffisance ainsi que le sous équipement des salles de TP.

Il existe au niveau du centre de documentation un logiciel PMB pour gérer les emprunts d'ouvrages. Il faut quand même déplorer le manque d'ouvrages pour les matières non dominantes telles que l'Economie et la Comptabilité et l'existence de vieux ouvrages qu'il faut renouveler. Ce centre va être déplacé à l'UGB II.

Au plan financier, le budget alloué à l'UFR par l'Etat est de 45 millions reconduits chaque année depuis 2010. A ce budget il faut ajouter les ressources additionnelles provenant de projets et autres partenaires et dont le montant n'a pas été porté à la connaissance des experts.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## 5. Points forts du programme:

- Gouvernance bien structurée entraînant un environnement socio-économique en phase avec le Plan stratégique ;
- Programme de formation qui s'inscrit parfaitement dans le schéma de développement économique et social du Sénégal ;
- Offres de formation déclinées dans une maquette en adéquation avec les exigences du LMD ;
- Bonne prise en compte de l'organisation interne et la gestion de la qualité ;
- Personnel (PER et PATS) qualifié et engagé dans la mise en œuvre du programme ;
- Etudiants impliqués dans la vie de l'institution ;

- Taux d'encadrement satisfaisant eu égard au nombre des enseignants ;
- Fort taux d'implication des enseignants associés (vacataires) ;
- Taux de réussite satisfaisant de même que le ratio garçons/filles ;
- Bonne politique de communication (existence de mailing group par exemple) ;
- Existence d'un plan de formation (plan de carrière) pour les PATS, ;
- Mobilité inter institutionnelle soutenue par un partenariat divers et varié ;
- Ferme-école qui offre de bonnes perspectives de développement.

## **6. Points faibles du programme:**

- Budget insuffisant ;
- Recrutement de PER encore insuffisant ;
- Formulation de certaines UEs ne faisant pas ressortir leur pertinence ;
- Non optimisation des TPE ;
- Déficit dans la sensibilisation à la promotion de l'entrepreneuriat rural et l'auto-emploi ;
- Sous équipement des salles de TP ;
- Faible développement de la recherche ;
- Absence du Wifi à l'UGB II ;
- Absence de téléphone fixe ;
- Positionnement disparate du service administratif.

## **7. Appréciations générales :**

Le programme de formation de la Licence en Productions végétales et Agronomie offert par l'UFR S2ATA de l'Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB) jouit d'une bonne réputation auprès de ses diplômés et des structures publiques et privées qui les emploient. Ce programme respecte les normes de qualité et est en phase avec le Système LMD. Les conditions d'accès, d'études et d'évaluation sont rigoureuses, bien réglementées et respectées par tous les acteurs de l'institution. Le rapport d'auto-évaluation a respecté le canevas de l'ANAQ-SUP. La bonne entente entre les membres du personnel (PER et PATS) et l'engouement des étudiants autorisent à témoigner de leur engagement pour la réalisation des missions de l'établissement.

## **8. Recommandations à l'établissement :**

L'établissement doit nécessairement prendre en compte les remarques formulées afin d'améliorer les enseignements, le cadre de vie des étudiants. En priorité, il faudra consolider les atouts *sus* cités comme points forts et corriger les faiblesses évoquées. De ce constat découlent les recommandations suivantes :

- Augmenter les ressources additionnelles,
- Augmenter les infrastructures et équipements,
- Insister sur les activités pratiques en laboratoire,
- Mobiliser des grands effectifs,
- Installer le Wifi à l'UGB II,
- Recruter des enseignants et du personnel de laboratoire,
- Insister sur la promotion de l'entrepreneuriat rural et l'auto-emploi.

## **9. Recommandations à l'ANAQ-SUP :**

Il est ressorti de l'évaluation du programme de formation de la Licence en Productions végétales et Agronomie que la Section PVA de l'UFR S2ATA de l'Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB), tenant de cette formation depuis 2010, manifeste continuellement de réels efforts d'amélioration de l'enseignement qui y est délivré. En cela, l'UFR mérite d'être encouragée et accompagnée dans ses efforts.

Les recommandations formulées à son endroit devraient faire l'objet d'un suivi interne et externe et d'un renforcement de capacités pour la prise en charge de certaines questions du ressort de l'ANAQ-Sup et de l'Etat du Sénégal.

## **10. Proposition de décision :**

### **ACCREDITATION**